

Procès-verbal - Réunion du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2022

Séance n° 2022_01



Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly-de-Blaye s'est réuni le 26 janvier deux mille vingt-deux, à vingt heures, en séance ordinaire, à la salle VOX, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire, sur convocation en date du 20 janvier 2022, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Participation de la Commune pour le financement d'un abri voyageur fourni par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.
- 2/ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Travaux d'aménagement du cimetière.
- 3/ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Création d'un logement d'urgence.
- 4/ Création d'un groupe de travail pour la dénomination des voies communales et la numérotation des habitations.
- 5/ Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet pour une durée inférieure au mi-temps.
- 6/ Réhabilitation et extension de la salle polyvalente Courade : choix des entreprises.
- 7/ Convention relative à la subvention de fonctionnement allouée par la Commune au SDIS 33 pour l'année 2022.

INFORMATIONS DIVERSES



Présents : Murielle PICQ (Maire), Stéphanie BAUDE (2ème adjoint), Géraldine VIRUMBRALES (4ème adjoint), Bernard GRIMÉE (5ème adjoint), Kati BEAU, Thomas BERLINGER, Emilie GLEMET, François BERNY, Carole BABIAN, Eric GOUDONNET, Francis VITRAS, Alexandre SERAN, Emmanuel MOULIN, Valérie CHAMBOUNAUD, Dominique THIBOT.

Absents excusés : Daniel DEBET (1er adjoint) ; Bruno LESCENE (3ème adjoint) procuration à Géraldine VIRUMBRALES ; Elsa QUEYLAT procuration à Alexandre SERAN ; Cécile BERGOS.

Madame Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre 2021, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité des élus présents ou représentés.



Présentation du projet d'élaboration du PLUiH (Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat) par Monsieur Trébuçq, Vice-président à la Communauté de Communes de Blaye et Maire de Berson et Madame Besombes, Responsable du Pôle urbanisme à la Communauté de Communes de Blaye.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux la présentation de la démarche PLUI-H afin qu'ils se familiarisent avec cette procédure et qu'ils s'approprient les enjeux. Elle attire l'attention des élus sur les changements à venir, liés à des évolutions réglementaires et qu'il faudra être en capacité d'expliquer aux habitants de la commune.

Madame Besombes et Monsieur Trébuçq exposent aux élus la méthodologie d'élaboration de ce document, détaillent les différentes phases de réalisation et les enjeux à déterminer.

- Définition du PLUiH : c'est un document de planification de l'urbanisme intercommunal et de programmation en matière de politique de l'habitat
- Le PLUi est composé de plusieurs documents : un rapport de présentation, un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable, des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), un règlement et une évaluation environnementale
- Le PLUiH est un document que se substitue aux différents documents locaux existants sur le territoire intercommunal (pour notre commune la carte communale)
- Les enjeux d'un PLUiH : à partir d'un projet de territoire partagé, identifier les sites à protéger, intégrer les spécificités de chaque commune et déterminer la vision d'avenir de notre territoire communal.

Plusieurs réunions de concertation seront programmées durant l'élaboration du PLUiH.

Le support de présentation sera transmis à chaque élu.



Information des décisions prises en application de l'article L. 2122.22

Du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n° 20202605-04 en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

| Numéro de décision | Date | Objet |
|---------------------------|-------------|--|
| ARRÊTÉS | | |
| 2021-202 | 07/12/2021 | Arrêté réglementant une occupation du domaine public pour des travaux de menuiserie 11 rue de la Gare. |
| 2021-203 | 09/12/2021 | Arrêté réglementant la circulation pendant les travaux de réfection de chaussée en enrobé noir avenue Paul Arnaudin. |
| 2021-204 | 15/12/2021 | Arrêté portant mise en congé de maladie ordinaire. |

| | | |
|----------|------------|--|
| 2021-205 | 14/12/2021 | Arrêté d'un permis de construire 033 382 21 J0017 accordant la construction d'une maison pour location. |
| 2021-206 | 15/12/2021 | Arrêté de reconnaissance de l'imputabilité au service d'un accident de service sans arrêt de travail. |
| 2021-207 | 20/12/2021 | Arrêté municipal autorisant un commerçant à occuper le domaine public place de l'église. |
| 2021-208 | 20/12/2021 | Arrêté règlementant la circulation pendant les travaux d'un branchement d'eau potable au 10 rue de la poste. |
| 2021-209 | 20/12/2021 | Arrêté règlementant la circulation pendant les travaux de renforcement du réseau électrique au lieu-dit Pré de Masset et Jard de Bourdillas. |
| 2021-210 | 20/12/2021 | Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Petit. |
| 2021-211 | 30/12/2021 | Arrêté règlementant la fermeture d'une voie d'accès au site des lacs du moulin blanc. |
| 2021-212 | 28/12/2021 | Arrêté portant prolongation du congé de maladie ordinaire. |
| 2021-213 | 22/12/2021 | Arrêté portant mise en congé de maladie ordinaire. |

Nouvelle réglementation des arrêtés à partir de janvier 2022

| | |
|-----------------|---|
| 3 janvier 2022 | – Arrêté n° 2022 – P1 portant prolongation du congé de maladie ordinaire à plein traitement. |
| 11 janvier 2022 | – Arrêté n°2022 – 1 portant autorisation d'installation d'une zone de chantier pour l'élagage et la taille d'arbres devant l'immeuble sis 8 route de Saint Savin. |
| 12 janvier 2022 | – Arrêté n°2022 – 2 portant autorisation de réparation de conduites télécoms au-devant de l'immeuble au lieu-dit sis 6 de l'Aiguille. |
| 12 janvier 2022 | – Arrêté n° 2022 – P2 plaçant un agent en Autorisation Spéciale d'Absence suite aux mesures prises dans le cadre de l'épidémie de coronavirus « COVID19 ». |
| 14 janvier 2022 | – Arrêté n°2022 – 3 portant autorisation d'occupation du domaine public pour des travaux de nettoyage de façade. |
| 21 janvier 2022 | – Arrêté n°2022 – 4 portant autorisation d'occupation du domaine public pour la fermeture de la voie communale n° 131 de Jussas. |
| 24 janvier 2022 | – Arrêté n°2022 – 5 portant autorisation d'un branchement d'eau potable, 6 rue des Anciens Combattants, Départementale D132 en agglomération. |
| 25 janvier 2022 | – Arrêté n°2022 – 6 portant autorisation de remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée |
| 25 janvier 2022 | – Arrêté n° 2022 – 7 portant autorisation de construction d'une véranda. |
| 25 janvier 2022 | – Arrêté n° 2022 – 8 portant autorisation de régularisation d'une extension d'une maison d'habitation. |
| 25 janvier 2022 | – Arrêté n°2022 – 9 portant autorisation de pose de panneaux photovoltaïques. |
| 25 janvier 2022 | – Arrêté n°2022 – 10 portant autorisation de construction d'un mur de clôture et pose d'un portail. |

DÉCISIONS

| | | |
|--|------------|---|
| | 07/12/2021 | Devis de la société Echoppe pour l'achat de vêtements de travail pour 846.50 €. |
| | 06/01/2022 | Devis des établissements Boué Frères pour l'achat d'un moteur en remplacement de celui défectueux et non réparable pour le chauffage de la salle Vox pour 238.09 €. |

| | | |
|--|------------|---|
| | 12/01/2022 | Devis ENEDIS pour le déplacement du coffret électrique devant l'APC pour 4 685.34 € TTC. |
| | 14/01/2022 | Devis du garage AMD relatif à la réparation du Fiat Scudo (nacelle) pour la somme de 1 307.96 €. |
| | 20/01/2022 | Devis du bureau d'études C.P.I. Larrose concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux du pont du Moulin Blanc pour un montant de 2 520 € (somme à répartir entre la mairie de Saint-Savin et la mairie de Saint-Christoly-de-Blaye). |
| | 21/01/2022 | Contrat de cession du spectacle « Paul, Gershwin et moi » programmé le 30 avril 2022 au VOX pour la somme de 1 550 euros. |

Délibération n° 2022-001 – Participation de la Commune pour le financement d'un abri voyageur fourni par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il convient d'installer un nouvel abri voyageur afin que les élèves attendent les transports scolaires dans de bonnes conditions. Cet abri bus est situé à l'arrêt « Routurier ».

Madame le Maire propose d'adresser une demande d'attribution pour l'installation de l'abri voyageur au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur :

- la participation de la commune représentant 10% du prix de l'abri soit 400€,
- la réalisation de la dalle dite "d'assise" avant l'installation du mobilier.

Vu l'avis favorable des commissions Voirie et bâtiments - Finances et gestion du personnel - Education et jeunesse, réunies le 19 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la participation de la Commune pour la somme de 400 €,
- **Accepte** la réalisation de la dalle dite « d'assise » avant l'installation du mobilier,
- **Charge** Madame le Maire de signer toutes les pièces utiles au dossier.

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2022-002 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Travaux d'aménagement du cimetière.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2334-32 et suivants,

Considérant que la DETR est une dotation de l'État destinée aux territoires ruraux qui permet d'aider au financement de projets d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou de favoriser le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Considérant que la DSIL a été créée en 2016 pour apporter un soutien aux communes et groupements de communes dans leurs projets d'investissement.

Vu l'avis favorable des commissions Voirie et bâtiments - Finances et gestion du personnel - Education et jeunesse, réunies le 19 janvier 2022.

Sur proposition de Madame le Maire de solliciter l'Etat pour l'attribution de deux subventions au titre de la DETR et de la DSIL pour le financement du projet suivant :

- *Travaux d'aménagement du cimetière dans le cadre du passage au zéro phyto*

Après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 % pour les travaux d'aménagement du cimetière,
- **DÉCIDE** de solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 45 % pour les travaux d'aménagement du cimetière,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

| | |
|--------------------------|----------|
| - Coût de l'opération HT | 20 000 € |
| - Subvention DETR | 7 000 € |
| - Subvention DSIL | 9 000 € |
| - Autofinancement | 4 000 € |
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces dossiers.

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2022-003 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Création d'un logement d'urgence.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2334-32 et suivants,

Considérant que la DETR est une dotation de l'État destinée aux territoires ruraux qui permet d'aider au financement de projets d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou de favoriser le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Considérant que la DSIL a été créée en 2016 pour apporter un soutien aux communes et groupements de communes dans leurs projets d'investissement.

Vu l'avis favorable des commissions Voirie et bâtiments - Finances et gestion du personnel - Education et jeunesse, réunies le 19 janvier 2022.

Sur proposition de Madame le Maire de solliciter l'Etat pour l'attribution de deux subventions au titre de la DETR et de la DSIL pour le financement du projet suivant :

- *Création d'un logement d'urgence*

Après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 % pour la création d'un logement d'urgence,
- **DÉCIDE** de solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 45 % pour la création d'un logement d'urgence,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

| | |
|--------------------------|-------------|
| - Coût de l'opération HT | 84 204.39 € |
| - Subvention DETR | 29 471.54 € |
| - Subvention DSIL | 37 891.97 € |
| - Autofinancement | 16 840.88 € |
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces dossiers.

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2022-004 – Création d'un groupe de travail pour la dénomination des voies communales et la numérotation des habitations.

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales qui stipule notamment que « Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération en date du 2 septembre 2020,

Considérant l'engagement de la commune dans le processus d'une vaste opération de dénomination des voies communales et de numérotation des habitations afin de remédier à la non-cohérence de cette dernière liée aux nouvelles constructions et faciliter à terme l'intervention des secours et les livraisons.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de créer un groupe de travail composé de 9 membres chargé du projet de dénomination des voies communales et de numérotation des habitations et de désigner les élus suivants : Murielle PICQ, Daniel DEBET, Géraldine VIRUMBRALES, François BERNY, Carole BABIAN, Francis VITRAS, Thomas BERLINGER, Alexandre SERAN, Emmanuel MOULIN.

Vu l'avis favorable des commissions Voirie et bâtiments - Finances et gestion du personnel - Education et jeunesse, réunies le 19 janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de créer un groupe de travail chargé de la dénomination des voies communales et de la numérotation des habitations,
- **Désigne** en tant que membres de ce groupe de travail composé de 9 membres : Murielle PICQ, Daniel DEBET, Géraldine VIRUMBRALES, François BERNY, Carole BABIAN, Francis VITRAS, Thomas BERLINGER, Alexandre SERAN, Emmanuel MOULIN.

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2022-005 – Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet pour une durée inférieure au mi-temps.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 34 et 3-3-4° ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet (5 heures hebdomadaires) chargé de la régie du marché et de placer les commerçants ;

Vu l'avis favorable des commissions Voirie et bâtiments - Finances et gestion du personnel - Education et jeunesse, réunies le 19 janvier 2022.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** la création à compter du 1^{er} avril 2022 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de placier(ère) régisseur du marché correspondant au grade d'Adjoint Technique, pour une durée de 5 heures hebdomadaires ;
- **PRÉCISE**
 - cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3-3-4° de la loi du 26 janvier 1984 motivé par la volonté d'un recrutement de proximité ;

Délibération n° 2022-007 – Convention relative à la subvention de fonctionnement allouée par la Commune au SDIS 33 pour l'année 2022.

Madame le Maire informe l'Assemblée que le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde a délibéré le 10 décembre 2021 pour inviter chaque Commune et EPCI du Département à reconduire en 2022 la participation volontaire allouée pour le financement du SDIS.

Madame le Maire rappelle que les contributions communales et intercommunales restent toujours assises sur la population DGF 2002. Ce sont ainsi 325 000 habitants supplémentaires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des contributions alors que cette croissance démographique continue de se traduire par une hausse du nombre d'opérations assurées par le SDIS. Partant de ce constat, l'ensemble des collectivités locales girondines ont accepté, sous l'égide du représentant de l'Etat, le principe d'une participation volontaire pour permettre notamment au SDIS de procéder aux recrutements et aux renouvellements de matériels nécessaires au maintien de la qualité des moyens opérationnels.

Madame le Maire précise que cette subvention inclut la réalisation par le SDIS 33 des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et la gestion des points d'eau privés.

Vu l'avis favorable des commissions Voirie et bâtiments - Finances et gestion du personnel - Education et jeunesse, réunies le 19 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une contribution exceptionnelle au budget de fonctionnement du SDIS fixée pour l'année 2022 à 1 530,41€ ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

VOTE : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0



INFORMATIONS DIVERSES

- Terra Aventura : Madame le Maire remercie les élus qui ont contribué aux recherches et à l'élaboration du parcours de la chasse au trésor qui a été déposé par l'Office du Tourisme. Le dossier sera étudié par une commission ad hoc qui devrait statuer prochainement après une visite sur site. Dans l'attente de cette décision, plusieurs dispositions ont d'ores et déjà été prises :
 - A partir du 1^{er} mars 2022, la circulation sera interdite sur la voie communale n° 10 de Jussas. Cette interdiction ne concernera pas les propriétaires viticulteurs riverains, ni les véhicules de service de la commune ni les interventions de secours et d'urgences.
 - Afin de sécuriser les déplacements, les agents du Service Technique de la commune vont réaliser un passage piéton entre la manufacture Boss et les Pompes Funèbres Beau et rénover les trottoirs de la rue de la Poste.
- Madame le Maire remercie les élus qui ont pu avec l'aide des services techniques remettre en service le chauffage du Vox à moindre frais.
- Madame le Maire remercie les élus investis dans la gestion des affaires scolaires et périscolaires alors que le protocole lié à la pandémie de Covid 19 éprouve tout le monde.

Signatures des Elus Membres du Conseil Municipal

Séance 2022_01 du 26 janvier 2022

| <u>NOM Prénom et Qualité</u> | <u>Signature</u> |
|---|----------------------------------|
| Mme PICQ Murielle, Maire | |
| M. DEBET Daniel, Premier Adjoint | <i>Absent excusé</i> |
| Mme BAUDE Stéphanie, Second Adjoint | |
| M. LESCENE Bruno, Troisième Adjoint | <i>Pouvoir à Mme VIRUMBRALES</i> |
| Mme VIRUMBRALES Géraldine, Quatrième Adjoint | |
| M. GRIMEE Bernard, Cinquième Adjoint | |
| Mme BABIAN Carole, Conseillère Municipale | |
| Mme BEAU Kati, Conseillère Municipale | |
| Mme BERGOS Cécile, Conseillère Municipale | <i>Absente excusée</i> |
| M. BERLINGER Thomas, Conseiller Municipal | |
| M. BERNY François, Conseiller Municipal | |

| | |
|--|---------------------------|
| Mme CHAMBOUNAUD Valérie, Conseillère Municipale | |
| Mme GLEMET Emilie, Conseillère Municipale | |
| M. GOUDONNET Eric, Conseiller Municipal | |
| M. MOULIN Emmanuel, Conseiller Municipal | |
| Mme QUEYLAT Elsa, Conseillère Municipale | <i>Pouvoir à M. SERAN</i> |
| M. SERAN Alexandre, Conseiller Municipal | |
| M. THIBOT Dominique, Conseiller Municipal | |
| M. VITRAS Francis, Conseiller Municipal | |